



BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2025



Mairie d'Airoux – 11320 Airoux

e-mail : mairieairoux@wanadoo.fr

site : <https://www.airoux.fr>

Publication Mairie d'Airoux

Imprimé par nos soins

LE MOT DU MAIRE

La fin de l'année approche, et avec elle, le moment de faire le point sur la vie de notre village, ses évolutions et l'avancement des projets.

Dans un village comme le nôtre, chaque décision prise par le conseil municipal est un choix politique au sens premier du terme : il s'agit de choisir collectivement d'améliorer le cadre de vie, de préserver l'intérêt général et d'anticiper les besoins futurs. Le conseil municipal, composé de vos voisins et voisines, débat, propose et agit pour le bien commun en respectant un cadre financier très contrôlé. Je vous engage à lire les procès-verbaux en ligne sur le site du village ou à les consulter en Mairie.



Cette année un changement important concerne les règles démocratiques de nos « petits » village. La prochaine élection municipale de 2026 apportera des changements majeurs dans toutes les communes de France. Le scrutin majoritaire à la liste paritaire bloquée s'appliquera désormais à Airoux : cela signifie que les électeurs ne pourront plus rayer ni ajouter de noms sur les listes de candidats, qui devront obligatoirement respecter une stricte alternance homme-femme. Les listes devront comporter autant de noms que de sièges à pourvoir, avec une tolérance pour les listes incomplètes afin d'encourager la participation dans les plus petites communes. Le vote se fera donc sur des listes paritaires, sans modification possible par l'électeur, pour garantir l'égalité et la clarté du choix électoral.

Je souhaite vous transmettre un rappel concernant les aboiements de chiens. Les chiens n'aboient pas sans raison et le signal qu'ils envoient peut-être utile. Pour préserver la tranquillité de tous, je vous rappelle que les aboiements de chiens ne doivent pas devenir une nuisance pour le voisinage. Propriétaire de chien, je vous demande d'être vigilant et de ne pas laisser un chien aboyer de façon prolongée ou répétée, de jour comme de nuit. Les propriétaires doivent s'assurer que leur animal ne perturbe pas le repos ou la détente des habitants. La loi interdisant l'utilisation des colliers électriques anti aboiement est en cours de promulgation, les vétérinaires ne le recommandent pas. D'autres méthodes sont possibles, notamment l'aide à l'éducation de votre animal par un professionnel.

C'est avec satisfaction que le conseil vous annonce l'acquisition et l'aménagement à venir d'un atelier municipal, situé au cœur du village. Ce projet, mûri de longue date, représente un investissement important pour la commune. L'atelier sera un atout pour la gestion du matériel, la réalisation des travaux d'entretien, et offrira de meilleures conditions de travail à nos agents techniques. Les travaux de réhabilitations et d'aménagement débuteront au printemps 2026.

Les travaux d'entretien et le nettoyage de la mare historique du village sont toujours en attente. Ce projet lancé depuis plus d'un an et attendu par de nombreux riverains, dépend encore de l'obtention d'une subvention de l'État. Ces travaux doivent nous permettre de consolider les murs de soutien si cela est nécessaire, et les aménagements prévus de maintenir une meilleure qualité de l'eau pour une biodiversité aquatique stable.

Le conseil municipal cherche toujours des solutions pour améliorer la sécurité de circulation des piétons et cyclistes sur les voies communales et départementales. Nous attendons les résultats d'un comptage mis en place par les services départementaux sur les deux RD qui se croisent dans le centre du village. J'espère que cela éclairera la réflexion.

Je tiens à remercier Claudie et Denis AMIEL pour le temps passé et l'énergie déployée pour remettre en état et entretenir le mobilier de l'église et les statues.

Merci aux conseillers municipaux pour leur engagement, à Valérie notre secrétaire générale de mairie pour son professionnalisme et son investissement quotidien, ainsi qu'à Wilfrid, notre agent technique pour ses multiples compétences mise à notre service. Enfin, un merci chaleureux au comité des fêtes qui a su, cette année encore, offrir à tous une journée conviviale et une soirée joyeuse et festive, propice aux échanges.

Pour les fêtes, le Village de Noël a ouvert ses portes le 1er décembre chez Claire et Joël DÉGREMONT : venez partager des moments de convivialité ! Un très grand merci à Claire, passionnée par l'imagerie de Noël.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et amis.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 18 janvier pour les vœux de la municipalité et partager la couronne des rois.

Cédric Malrieu, Maire d'Airoux

VIE DU VILLAGE

INVITATION À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX



A l'occasion de la Nouvelle Année,

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal d'AIROUX
ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux,
qui aura lieu le :

Dimanche 18 janvier 2026 à 16h00 à la Salle des fêtes

VŒUX DU MAIRE 2025

MOMENT DE PARTAGE ET DE CONVIVIALITÉ

Monsieur le Maire, et le conseil municipal recevaient le dimanche 19 janvier 2025, les administrés de la commune pour la traditionnelle cérémonie des vœux autour de la galette des rois.

Après avoir présenté ses vœux de santé et bonheur aux Airouxois ayant répondu par leur présence à l'invitation, Cédric MALRIEU Maire effectuait un bilan des travaux réalisés en 2024 avec l'installation de trois bornes incendies dans les écarts pour une sécurisation en cas de sinistre, les plantations dans les espaces verts du village et l'installation d'un garde-corps à la mairie.

En 2025, Monsieur le Maire précisait que la commune allait engager des travaux de voirie et l'achat de terrains et bâtiments pour l'aménagement d'un atelier municipal pour le stockage de matériels, et l'accueil des agents techniques mis à disposition par la communauté de communes. Il rajoutait que le déploiement de la fibre optique se poursuivrait en 2025. Monsieur le Maire souhaitait la bienvenue aux six nouvelles familles et dressait un bilan du recensement de la population avec une augmentation annoncée de 27 % des habitants par rapport à 2018.



La cérémonie se poursuivait par la remise la médaille Régionale Départementale Communale échelon argent, à deux élus de la commune Béatrice SIRDEY, conseillère municipale depuis 2001 soit 23 ans, et Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal depuis 2001 soit 23 ans et qui occupe la fonction de deuxième adjoint depuis le 30 novembre 2022.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 107ème anniversaire de l'Armistice de 1918 s'est déroulée à Airoux le mardi 11 novembre 2025 à 11h30 en présence des représentants de la Gendarmerie de Castelnau-d'Airou, du président de l'association des anciens combattants, de Walter EDLINGER, ancien de la Légion étrangère, et des porte-drapeaux Michel DELPIANO, Thierry GÉLIS. Cédric MALRIEU, maire, a lu le message de Madame la Ministre des Armées et des Anciens combattants suivi d'une minute de silence et la Marseillaise.

Les enfants du village ont ensuite allumé les bougies du souvenir.

Monsieur le Maire a remercié la population ainsi que les représentants de la gendarmerie, les porte-drapeaux et les invités à partager le verre de l'amitié à la salle des Fêtes.



OPÉRATION BRIOCHE

La commune d'AIROUX a organisé l'opération Brioches au profit de l'AFDAIM (Association Familiale Départementale pour l'Aide aux personnes handicapées) du 6 au 12 octobre 2025.

La vente de brioches a rapporté 193 € à l'AFDAIM. Merci aux donateurs.



BOITES DE CHOCOLATS POUR LES AÎNÉS

Le Conseil municipal offre en fin d'année une boîte de chocolats aux personnes de plus de 65 ans (inscrits dans les listes électorales). Ces boîtes ont été commandées au profit de la coopérative scolaire du regroupement intercommunal Airoux et Montferrand.

Celles-ci seront distribuées par les élus avant les fêtes de fin d'année.



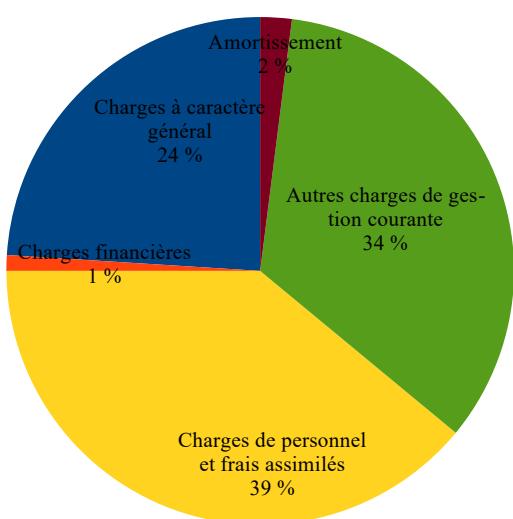
FINANCES ET TRAVAUX

LES FINANCES COMMUNALES

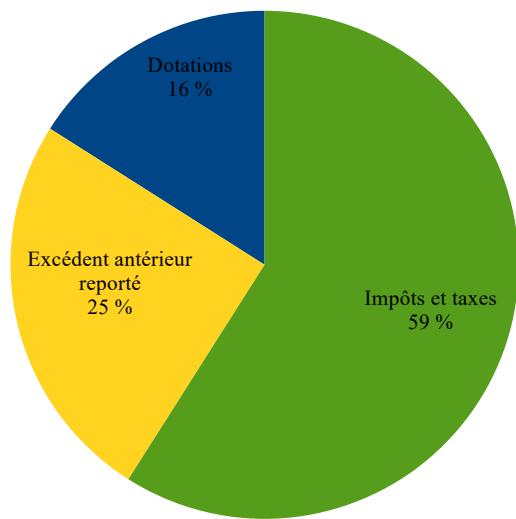
Le Compte Financier Unique retrace les dépenses et les recettes réalisées dans l'année où figurent aussi les documents du service de gestion comptable (trésorerie). Il a été voté le 7 mars 2025.

Il distingue d'une part le fonctionnement de la commune (charges de gestion courante, de personnel, financières... et recettes : les produits issus de la fiscalité locale et taxes, dotations de l'État), et d'autre part l'investissement (travaux d'investissement et remboursement du capital des emprunts pour les dépenses, et les subventions d'investissement et dotations diverses pour les recettes).

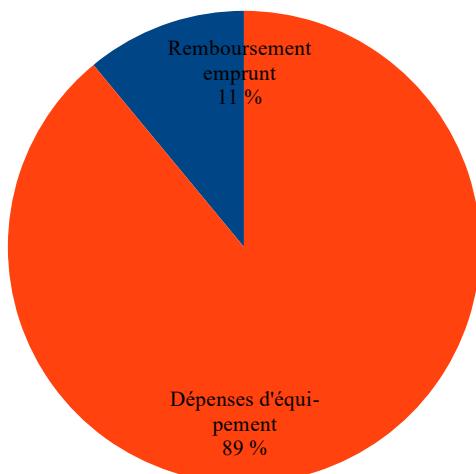
Dépenses de fonctionnement



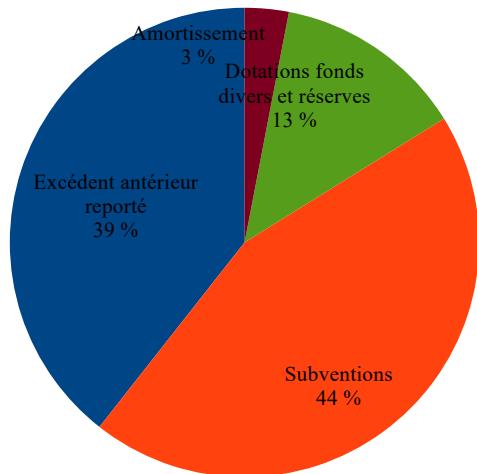
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



TRAVAUX

TRAVAUX DE NOTRE AGENT TECHNIQUE

Wilfrid effectue de nombreux travaux qui passent souvent inaperçus, comme la pose de panneaux d'indication et panneaux de signalisation, entretien du cimetière communal, entretien général des espaces verts, gestionnaire du composteur communal, entretien quotidien de l'espace ordures ménagères, ...



LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN 2025

- **Travaux de voirie** pour un montant de 42614.80€ réalisés par l'entreprise Cazal et financés en partie par une subvention du conseil départemental (8700.00 €)



- **Re-profilage du fossé communal** situé derrière le lotissement des jardins pour un montant de 4680.00€
- **Acquisition d'un bâtiment** impasse des douves (bâtiment principal, bâtiments annexes et terrains) pour un montant de 70000€ financé par un emprunt, pour l'aménagement d'un atelier municipal

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025 ET À VENIR

Projet d'assainissement, de sécurisation et de restauration du plan d'eau communal

Un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du fonds vert a été déposé pour 2025 afin de sécuriser assainir et restaurer ce plan d'eau.

Actuellement le bassin est envasé et a besoin d'être nettoyé en profondeur. De plus un dépôt de lentilles d'eau s'est installé en surface et a envahi l'ensemble du bassin.

Un nettoyage a été réalisé par Cédric Malrieu, Sauveur Gomez et Bernard Leguevaques, et Wilfrid, le 22 avril 2025, mais dès le début de l'été, avec les fortes chaleurs, les lentilles sont revenues.

Le projet consiste en une phase de vidange, curage et consolidation des fondations si nécessaire, puis assainissement et installation d'une pompe de brassage, un aménagement naturel est prévu par des paniers de plantes filtrantes



Mare après le nettoyage

Aménagement de l'atelier municipal

Coût des travaux : 40286€ financés par une subvention de l'Etat (DETR) de 8057€, une subvention du conseil départemental de 11078€ et d'un emprunt de 20000€.

Descriptif des travaux :

- Remaniement complet de la toiture
- Création d'un vestiaire et de sanitaires
- Création d'une fenêtre sur la façade sud
- Installation d'un escalier pour accéder à l'espace de stockage supérieur avec balustrade de sécurité
- Fermeture de l'ensemble du bâti et non bâti par un portail

L'aspect traditionnel de la bâtie sera conservé en ne modifiant pas la porte principale voûtée, en respectant la toiture traditionnelle et les façades en pierre.



INTERCOMMUNALITÉ

CCCLA

La communauté de communes a édité un guide pratique. Ce livret recense divers informations et contacts utiles. Vous pouvez le consulter au secrétariat de mairie.

La CCCLA diffuse par courriel aussi la « newsletter » bimestrielle. Si vous souhaitez la recevoir envoyer votre adresse mail à : communication@cccla.fr

Pour tous autres renseignements, vous pouvez joindre la CCCLA au 04.68.23.68.43 ou contact@cccla.fr

CASTELNAUDARY/
LAURAGAIS AUDOIS/
CCLA communauté



Rapport d'activité du CCCLA

AIDE ET SOLIDARITÉ

L'aide sociale et le service d'aide à domicile sont gérés par le CIAS (Cours de La République à CASTELNAUDARY)

Renseignements au 04.68.94.58.06 du lundi au vendredi 8h/12h – 13h30/17h

- **Service d'Aide à Domicile** : interventions ponctuelles ou régulières : aide à domicile, entretien de votre maison, linge, confection repas, aide à la prise des repas, assistance administrative, aide au lever ou au coucher, aide à la toilette.
- **Livraison des repas** : aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes handicapées ou momentanément handicapées.
- **Aide sociale** : obtenir ponctuellement une aide alimentaire, un secours d'urgence remboursable, ou la prise en charge de l'installation de la télésécurité.
- **RSA** : la personne référente au CIAS est chargée d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion pour les aider à améliorer leur situation sociale et professionnelle.

La communauté de Communes, par l'intermédiaire du CIAS a mis en place :

- en partenariat avec Suez un **fond de solidarité** pour aider les personnes en difficulté financière. L'aide revêt un caractère exceptionnel et ponctuel. Afin de connaître les conditions d'attribution et le montant de l'aide qui peut être accordé, rapprochez-vous du Centre Intercommunal d'action sociale au 04.68.94.58.06.
- une **mutuelle santé communale** en partenariat avec Mutualia avec des tarifs négociés, 4 niveaux de garanties, des conseillers de proximité. La communauté de communes a mis en place une « mutuelle santé communale », en partenariat avec Mutualia, permettant :
 - de ne plus renoncer aux soins
 - de cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat
 - de bénéficier de tarifs négociés
 - de profiter d'une couverture santé optimale et globale quelle que soit la formule choisie.

Cette offre s'adresse aux habitants ou aux personnes travaillant dans la communauté de communes, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans conditions de ressources,

Pour toute information, contacter le 04 75 64 63 63



TRANSPORT À LA DEMANDE

La communauté de communes a mis en place le transport à la demande permettant d'obtenir un rendez-vous au sein des services de l'hôpital. Vous avez la possibilité de vous rendre à un rendez-vous de radiologie, scanner, échographie, panoramique dentaire au Centre Hospitalier de Castelnau-d'Aude, en utilisant le transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes. A ce titre **une ligne téléphonique directe 04.68.69.08.22** est dédiée à la prise de rendez-vous est mis en place au secrétariat de radiologie du Centre Hospitalier de Castelnau-d'Aude.

Ensuite il suffira à l'usager de réserver le transport en téléphonant au **0805 60 81 00** (ce numéro est aussi utilisé pour tout autre demande de transport à la demande).

Comment ça marche ? vous pouvez vous rendre dans plusieurs communes du territoire en réservant votre place la veille sur simple appel téléphonique : au 0805.60.81.00

Combien ça coûte ? le prix du ticket est de 2 euros (4 euros aller-retour) à payer directement dans le bus.

CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

Dédié aux 60 ans et plus, le CLIC est un service public et gratuit du département qui est à votre disposition pour :

- vous informer
- vous orienter
- vous aider à trouver des solutions concrètes face aux difficultés du quotidien

Contact : CLIC Lauragais - 19 cours de la république à Castelnau-d'Airou

Renseignements : 04.68.23.71.90

ESPACES SENIORS DU DÉPARTEMENT

L'espace seniors du département de l'Aude organise des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans.

Ces ateliers gratuits sont organisés par des associations et structures mandatées par la conférence des financeurs pour la prévention et l'autonomie. Ils ont pour but de donner des conseils et astuces pour garder la forme, bien vous alimenter, retrouver un bon sommeil, travailler votre mémoire, ou encore mettre à jour vos connaissances du code de la route ou découvrir les secrets d'Internet ! ces ateliers sont organisés dans les communes et vous pouvez y participer. Pour connaître les informations, une lettre mensuelle de l'Espace Seniors vous est envoyée par la mairie par mail. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste pour recevoir les informations.

MISSION LOCALE OUEST AUDOIS (MLOA)

La Mission Locale de l'Ouest Audois accompagne les 16/26 ans dans leur projet professionnel (travail du projet, formation, retour à la scolarité, recherche d'emploi...) en les accompagnant d'un point de vue social (tel que les aides au permis de conduire, au logement, aide à la formation etc.)

Point d'accueil de Castelnau-d'Airou : lieu d'accueil et d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel pour les jeunes et leur entourage.

Tél 04.68.23.67.49

Mail : castelnau-dairou@mloa.fr / Site : <https://www.mloa.fr>

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIE

Le Syaden a été créé en 2010, il représente une population de 368530 habitants et réunit 443 communes, les 9 communautés de communes et d'agglomérations Audoises ainsi que le Département de l'Aude.



La distribution d'électricité reste la principale activité du Syaden avec 6171 kilomètres de réseau moyenne tension et 6069 kilomètres de réseau basse tension.

L'éclairage public, la fibre optique, les énergies renouvelables électriques et thermiques, les groupements d'achat d'énergie, et l'installation de bornes électriques restent les principales missions du Syndicat Audois d'Energie.

À AIROUX le déploiement de la fibre optique a débuté en janvier 2024. Les travaux avancent, une partie du village peut prétendre au raccordement à la fibre. Les travaux reprendront dans le courant du 1^{er} trimestre 2026.

À la demande des Maires des villages concernés et avec l'appui du Président de la CCCLA et du DGS, le Syaden a sollicité une dérogation via une autorisation spéciale de travaux afin de pouvoir poser les fibres optiques sur les appuis aériens existants, sans nouvel impact paysager. Les infrastructures étant déjà présentes et intégrées visuellement, l'ajout des câbles ne modifiera pas l'aspect du site ni de son environnement.

ARRÊT DU RÉSEAU CUIVRE

Nous vous informons que l'accès au réseau cuivre disparaîtra sur notre commune en 2028. Plus aucun client ne pourra utiliser un service sur le réseau cuivre. Les personnes n'ayant pas souscrit à un contrat fibre ont été informées par leur fournisseur.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Qu'est-ce que Réseau 11 actuellement :



- 875 kilomètres de réseau
- 81 réservoirs
- 31 installations de production d'eau
- 99 points sensibles à protéger
- 5 849 354 m³ d'eau distribuée
- un très bon rendement de réseau de 94,7 %
- Un élargissement important de la zone Réseau 11 vers l'Est du Département

Après avoir récupéré Carcassonne Agglo et ses 29 communes en production, la zone Réseau 11 se voit élargie par des communes du Lézignanais et des Corbières de plus en plus nombreuses à adhérer ou à postuler pour une adhésion.

Les communautés de communes Castelnau-d'Aude Ouest Audois et Piège Lauragais Malepère pour l'intégralité de leur territoire, c'est 77 communes réparties dans 7 autres communautés de communes différentes qui forment la zone Réseau 11.

Les épisodes de canicule et la sécheresse qui touche toute la région et en particulier l'Est Audois pose des problèmes d'approvisionnement en eau potable dans certaines communes ou l'appui de camions citernes est nécessaire. Les recherches de nouveaux points d'approvisionnement sont en cours, d'autres sont programmées ultérieurement.

La protection des ressources, plus de 100 sur un périmètre de plus de 200 communes, que ce soient les sources, les nappes d'eau souterraines ou les cours d'eau est un enjeu vital pour l'approvisionnement et la qualité de l'eau.

SYNDICAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DU FRESQUEL

Le Syndicat du Fresquel en quelques chiffres :



- 77 communes dont une en Haute Garonne et 3 dans le Tarn pour son périmètre
- 467 kilomètres de cours d'eau (Fresquel et affluents)
- 928 kilomètres carrés de superficie
- 85100 habitants sur son territoire

Créé en 1966, le Syndicat couvre l'ensemble du bassin versant du Fresquel situé à l'ouest du bassin versant de l'Aude.

Les actions du syndicat visent à :

- rétablir le fonctionnement naturel des rivières pour contrer l'impact de l'homme qui a une action sur la qualité de l'eau (constructions et aménagements divers).
- supprimer les obstacles à l'écoulement par le nettoyage des berges.
- végétaliser les abords des rivières et les plantations de haies (projet Fresq'Haies).
- préserver les nappes phréatiques.
- comprendre le fonctionnement des inondations et définir les solutions adaptées
- entretenir la ripisylve et préserver la qualité de l'eau.
- protéger les zones humides.

Dans son action le Syndicat est soutenu par l'Agence de l'eau et le Département de l'Aude.

VIVRE ENSEMBLE

VITESSE LIMITÉES

Nous rappelons que la vitesse est limitée à 30km/h dans l'agglomération



NUISANCES SONORES

Beaucoup de nos concitoyens se plaignent en mairie des aboiements répétitifs des chiens, de nuit comme de jour. Les personnes possédant un ou plusieurs chiens doivent surveiller leurs animaux afin de veiller à la tranquillité des voisins.

Il existe actuellement des moyens pour faire diminuer et cesser les aboiements.

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores dans le département de l'Aude (Avril 2024) est disponible en mairie ou sur le site de la commune.

Animaux : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage ceci de jour comme de nuit.

CHATS ET CHIENS ERRANTS

Des chats, des chiens, errants ont été signalés près d'habitations privées et dans les rues de la commune. Nous demandons aux propriétaires détenteurs de chats et de chiens de ne pas laisser divaguer leurs animaux.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les personnes effectuant des travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore, doivent respecter les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h

BONNES PRATIQUES

Les plantes et arbres qui dépassent sur la voie publique (trottoir, bas-côté de chaussée) peuvent être source de gêne ou de danger, pensez à élaguer vos végétaux régulièrement.

Il est recommandé de ne pas tailler du 15 mars au 31 juillet.

MÉGOTS

L'interdiction de jeter ses mégots est liée à l'article du code pénal interdisant le dépôt ou l'abandon de déchets sur la voie publique. Aussi petit soit-il, **le mégot est non seulement classé comme déchet, mais qui plus est toxique et dangereux, avec risque d'incendie**

Merci de ne pas jeter les mégots sur la voie publique.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Jours de collecte par le SMICTOM :

- bacs à sacs noirs le mercredi matin
- bacs jaunes pour le tri le vendredi matin.

Depuis le premier janvier 2023 il existe **TROIS** points de collecte sur notre commune, situés en face du parking du cimetière (verre, recyclage, ménager), à la Vierge (recyclage, ménager) et au Clauzous.

Plusieurs conteneurs sont à votre disposition, en conséquence, lorsqu'un conteneur est plein, il convient d'utiliser celui qui ne l'est pas !

Dans la mesure du possible merci de privilégier un dépôt à la plateforme en face du cimetière qui dispose de bacs plus nombreux.

LES BONS RÉFLEXES TRI

Tous les **emballages ménagers** sans distinction sont à déposer dans le conteneur couvercle jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.



Nous attirons votre attention toutefois, sur le fait que ces emballages doivent être **déposés dans le bac en vrac**, c'est-à-dire sans les enfermer dans un sac. Car sinon, ils risqueraient de ne pas être recyclés.

Les gros cartons doivent être aplatis ou découpés pour en réduire leur volume et optimiser la place dans le bac roulant pour les autres emballages. Sinon, ils vont aussi très bien dans l'une de nos déchetteries.

Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Si vous avez une question, vous pouvez contacter les équipes du SMICTOM par téléphone au 04.11.21.00.24 ou consulter les site <https://www.smiptom-ouestaudiois.fr> et <https://www.consignesdetri.fr>.

Grâce à votre geste de tri, notre commune et le SMICTOM de l'Ouest Audois agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

Verre : la commune dispose d'un récupérateur de verre sur le terrain situé en face du parking du cimetière

Déchets ménagers : afin de réduire les quantités de déchets ménagers à collecter et à traiter, le SMICTOM de l'Ouest Audois met à disposition des composteurs individuels de jardin.

DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont gratuites pour les particuliers.

Les encombrants, gravats, batteries, piles, ferrailles, cartons, vêtements, déchets verts, bois, peintures, solvants, huile de friture, acides, cartouches de graisse, colle etc. doivent être amenés à la déchetterie de Castelnau-d'Anjou ou de Labastide d'Anjou.

Heures d'ouverture (lors de votre première visite, il vous sera demandé un justificatif de domicile).

- CASTELNAUDARY (chemin du Président): lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 11h50 et de 14h00 à 16h55.
- LABASTIDE D'ANJOU (rue du Lavoir en face le cimetière) : mardis, vendredis et samedis de 8h00 à 11h50 et de 14h00 à 16h50.



BROYEUR DOMESTIQUE

Afin de limiter les apports de déchets verts en espaces écologiques, le SMICTOM de l'Ouest Audois propose un nouveau service : le prêt gratuit de broyeurs domestiques, une petite formation d'utilisation sera nécessaire.

Cette action, issue d'un partenariat avec le COVALDEM 11, permettra :

- de réduire le volume de déchets verts collecté,
- de limiter les déplacements vers les espaces écologiques,
- d'encourager les bonnes pratiques environnementales.

Pour emprunter un broyeur, il suffit de contacter le secrétariat du SMICTOM de l'Ouest Audois au 04.11.21.00.24, à condition d'avoir suivi la formation depuis moins de 2 ans.



COMPOSTEUR COMMUNAL



Dans le cadre de l'obligation réglementaire du tri à la source des bio-déchets, la commune a installé un composteur collectif pour les personnes n'ayant pas de jardin, pas de composteur individuel.

Celui-ci a été mis à disposition par le COVALDEM11. Il a été installé près du point de collecte statue de la Vierge pour déposer les déchets compostables. Un panneau d'information est à votre disposition.

Le Smictom de l'ouest audois offre un contenant pour transporter vos déchets compostables à retirer en mairie.

ADMINISTRATION ET SERVICES

MAIRIE D'AIROUX

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les **mardis de 9h à 12h et de 14h à 19h, les vendredis de 8h à 13h**. Si ses horaires ne vous conviennent pas, merci de bien vouloir prendre rendez -vous auprès du secrétariat.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 22 au 24 décembre 2025, et du 31 décembre 2025 au 02 janvier 2026.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire ou les adjoints (Numéros de téléphone sur le panneau d'affichage de la mairie).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales (l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans).

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande d'inscription. La demande peut se faire en ligne sur service-public.gouv.fr ou en mairie.

La réforme électorale au 1er janvier 2019, et la mise en place du « Répertoire Électoral Unique » rendent désormais possible l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.

Calendrier électoral : les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2025. **La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 6 février 2026.**

Nouveau mode de scrutin : en mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage. Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Autre nouveauté : la liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

LOCATION SALLE DES FÊTES

Compte tenu des coûts d'énergie, le tarif de la location de la salle des fêtes est revalorisé :
pour les habitants de la commune la location est de 50€ pour le week-end,
pour les personnes extérieures au village le montant de la location s'élève à 300 €,
pour les associations du village la mise à disposition est gratuite.

RAPPEL SUR LE DÉFIBRILLATEUR

Le décès par accident cardiovasculaire constitue l'une des principales causes de décès en France : près de 60 000 personnes par an. Le taux de survie avoisine 2 à 3 % si l'on ne dispose pas d'un défibrillateur, contre plus de 30 % dans les pays où l'installation est généralisée. L'essentiel est d'agir vite : après 4 minutes, chaque minute passée réduit le taux de survie de 10 %.



La commune d'AIROUX a acquis un défibrillateur situé devant la mairie. Une maintenance est réalisée annuellement.

Toute personne peut utiliser un défibrillateur sans formation préalable : le défibrillateur guide constamment l'utilisateur au cours de la procédure de réanimation par une combinaison d'informations vocales et / ou de textes, de signaux sonores et de voyants lumineux.

MAISON FRANCE SERVICE

Une maison France Service a ouvert à Castelnaudary au 9 boulevard Lapasset (ancienne CPAM). Cette structure renseigne et accompagne chaque citoyen pour effectuer des démarches administratives.

Avec ou sans rendez-vous, vous serez accueilli par des agents qualifiés pour vous aider aux démarches administratives, répondre à vos questions dans les domaines suivants :

- **Famille** : faire une demande d'allocation, aide pour utiliser le site de la CAF
- **Santé/Social** : compléter un dossier AAH, CSS, RSA, allocation logement, créer un compte Ameli ou MSA
- **Retraite** : faire un point sur votre carrière, vous aider à la réalisation de votre dossier retraite
- **Emploi** : vous aider à l'utilisation du site pole-emploi.fr
- **Accès aux droits** : vous orienter vers les professionnels
- **Logement** : vous aider pour une demande de logement, vous orienter vers les différentes associations en lien avec l'habitat, Adil, Anah...
- **Administratif** : vous aider pour vos impôts, carte grise, permis de conduire...
- **Déplacement** : vous informer sur les transports en commun et le transport à la demande

Un conseiller numérique est à votre disposition pour vous accompagner dans la consultation de services en ligne et effectuer vos démarches.

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 09h à 12h / 13h à 16h
- Mercredi : 09h à 12h
- Jeudi : 09h à 12h / 13h30 à 17h30

Contact : 04.68.60.38.98 ou csciep@orange.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Nous rappelons que les jeunes, filles et garçons, qui atteignent 16 ans doivent se faire recenser pour la journée citoyenne avant la fin du trimestre qui suit leur anniversaire. Sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille, une attestation leur sera délivrée. **Le recensement militaire est obligatoire pour se présenter à tout examen** (baccalauréat...), pour s'inscrire dans les grandes écoles, pour **passer son permis de conduire**. Suite à ce recensement, ils sont ensuite convoqués pour la journée citoyenne.

TITRES D'IDENTITÉ

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres (carte d'identité et passeport) ou renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. Celle-ci conduit de nombreux français à engager les démarches de renouvellement de la carte nationale d'identité ou passeport en vue de déplacements personnels ou professionnels.

Concernant le département de l'Aude, il a été recensé 4837 demandes de titres en février 2022 contre 2900 en février 2021 soit une hausse de plus de 66 %

Dans cette optique, les bonnes pratiques suivantes peuvent d'ores et déjà participer à l'amélioration du service :

- Faire sa pré-demande en ligne de passeport ou carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Cette démarche facultative permet d'accélérer le temps de recueil en mairie.
- Prendre rendez-vous dans la mairie de son choix : le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue du dispositif pour le recueil des demandes. Les 11 communes de l'Aude dotées de dispositifs de recueil sont : AXAT, BRAM, CARCASSONNE, CASTELNAUDARY, LAGRASSE, LÉZIGNAN-CORBières, LIMOUX, QUILLAN, NARBONNE, SAISSAC et SIGEAN. Depuis le 1er juillet 2023 les communes proches d'AIROUX comme MONTFERRAND, SAINT-MARTIN LALANDE, SOUILHANELS, VILLENEUVE LA COMPTAL disposent pour

certains créneaux d'un dispositif des cartes nationales d'identité et de passeports et vous pouvez aussi prendre rendez-vous par téléphone. La commune de Montferrand dispose d'une permanence une fois par mois, appelez au 04.68.60.10.55 pour prendre rendez-vous.

L'usager doit présenter les documents originaux suivants ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si la pré-demande en ligne a été affectée :

- une CNI ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans,
- une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme,
- un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé « Justif'adresse » lors de votre pré-demande en ligne) la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86 € que l'on peut acheter en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- pour la CNI un timbre fiscal est nécessaire si la demande fait suite à une perte ou un vol.

Pour rappel

- depuis le 2 août 2021, toute demande de CNI donne systématiquement lieu à la délivrance de la nouvelle CNI d'une durée de validité de 10 ans
- la mise en circulation de la nouvelle carte nationale d'identité ne remet pas en cause la validité des CNI ancien modèle de 15 ans.
- De même, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures, bénéficient d'une extension de leur durée de validité à un total de 15 ans.
- Si l'usager à besoin d'aide, il peut s'adresser à la Maison France Services de Castelnaudary (Boulevard Lapasset).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, la loi a établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs.

Tout mineur devra avoir en sa possession une attestation de sortie. Elle peut être téléchargée et remplie en ligne sur <https://www.service-public.fr> (cerfa n° 15646*01).

CARTE GRISE

Depuis le 6 novembre 2017, les guichets de la Préfecture de Carcassonne sont définitivement fermés au public. Les démarches se font **exclusivement en ligne** à partir du site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour les usagers ayant des difficultés d'accès au numérique ou non équipés, vous pouvez vous rendre à la Maison France Service de Castelnaudary située au Boulevard Lapasset (ancienne CPAM)

PACS

Depuis le 1er novembre 2017, toute la procédure du PACS a été transférée en mairie. C'est l'officier de l'état civil du lieu de résidence commune des futurs partenaires qui sera compétent pour enregistrer les déclarations les modifications et les dissolutions de PACS.

ENFANCE ET JEUNESSE

La commune d'AIROUX adhère depuis plusieurs années au service petite enfance, enfance jeunesse de la communauté de communes. Ce service regroupe le relais petite enfance, crèches, accueils de loisirs, accueils des ados et espace itinérant pour les 11 à 25 ans. Un portail famille a été mis en place pour accéder aux services : <https://cccla.portail-familles.apps/>

ÉCOLE DE MUSIQUE

Quai du Port à Castelnaudary

Contact et renseignements au 04.68.94.14.53 ou ecoledemusique@cccla.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Heures d'ouverture

- Mardi : 10h à 17h
- Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
- Jeudi : 15h à 18h
- Vendredi : 14h à 19h
- Samedi : 09h30 à 13h

Contact

Espace Tufféry
Boulevard Général Lapasset
11400 Castelnaudary
Tél : 04.68.94.58.49
contactmediatheques@cccla.fr

DÉMARCHES JURIDIQUES

Des permanences sont mises en place afin de bénéficier d'une aide dans vos démarches juridiques. Elles sont tenues par des professionnels du droit notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, surendettement, protection des majeurs, violences faites aux femmes...

Retrouvez toutes les permanences et contact sur <https://ville-castelnaudary.fr/fr/point-d-acces-au-droit>

PRÉVENTION – SÉCURITÉ

PRÉVENTION DU FEU : ENTRETIEN DES TERRAINS



Le brûlage des végétaux issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental.

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu. Les parcelles de terrains nus situées proches d'habitations doivent être régulièrement nettoyées afin d'éviter les incendies surtout en période de forte sécheresse.

Le débroussaillage des espaces boisés est obligatoire sur la totalité des parcelles situées dans les zones urbaines.

D.I.C.T. : TRAVAUX EN TOUTE SÉCURITÉ

Particuliers ou entrepreneurs, si vous réalisez des travaux (terrassement, fouille, plantation, dessouchage, curage, fossé, ...), vous devez consulter le téléservice <https://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr> et déposer une déclaration de projet de travaux (DT) auprès des exploitants de réseaux listés par ce service.

Par la suite, les exécutants des travaux doivent adresser au moins 7 jours avant la date des travaux une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T) aux exploitants de réseaux concernés.

ÉCONOMISONS L'EAU

Cette année encore, nous avons connu un grand épisode de sécheresse et la commune a été déclarée en alerte renforcée pendant une longue période.

Quelques gestes simples pour économiser l'eau :

- Chez vous
 - Ne laissez pas l'eau couler, prenez une douche (4-5 mins) et évitez les bains ;
 - Installez des mousseurs et un pommeau de douche économique, ils réduisent le débit sans perte de confort ;
 - Utilisez vos appareils de lavage (lave-linge, lave-vaisselle) à plein ;
 - Repérez les fuites : avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Un robinet qui goutte, c'est 120 litres perdus par jour, une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres par jour ;
- Au jardin
 - installez un récupérateur d'eau de pluie
 - plantez des plantes peu gourmandes en eau
 - limitez les arrosages, installez un goutte-à-goutte
 - paillez aux pieds des plantes
 - s'il fait chaud, n'arrosez pas en pleine journée.

LE DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE EN PRATIQUE

Abords immédiats du bâti



- Mettre à distance les végétaux combustibles des points d'entrée potentielle du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente
- Mettre à distance les haies et ratisser la litière



rien en surplomb du toit et de la charpente

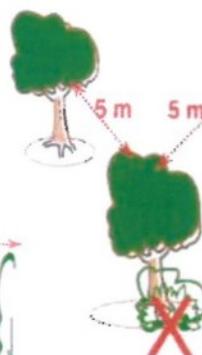
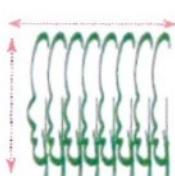


Périmètre autour du bâti



- Mettre à distance les houppiers des arbres pied à pied ou par bouquet
- Supprimer une bonne partie de la strate arbustive qui doit représenter 15 % maximum de la surface à traiter
- Pas d'arbustes sous les arbres
- Réduire le volume des haies en hauteur et en épaisseur
- élaguer les arbres sur 2 m de hauteur

volume des haies
< 2.5m³/mètre linéaire

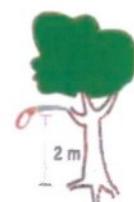


bouquet d'arbres conservés
diamètre max 15 m
< 15 m



arbustes < 15 % de la surface du terrain

tronc sans branches
jusqu'à 2 m de hauteur



maintenir l'herbe tondue

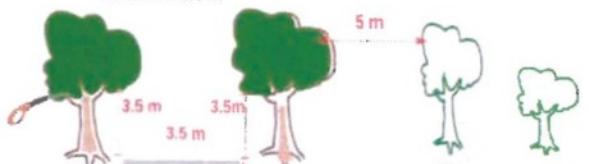
enlever les végétaux morts
et parties mortes et sèches

Voie d'accès privée



- Mettre au gabarit pour l'accès d'un camion de pompier : dégager emprise 3.5 m et élagage des arbres sur 3.5 m de hauteur.
- Débroussailler une bande de 10 m de part et d'autre de la voie d'accès et mettre à distance les houppiers des arbres

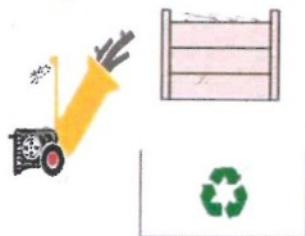
dégager un gabarit
de 3.5 m x 3.5 m



débroussailler 10 m de part et d'autre de la voie

Elimination des végétaux coupés

- Effectuer le broyage des résidus de coupe
- ou leur compostage
- ou leur évacuation en déchetterie.



- l'incinération n'est autorisée que pour les seuls résidus d'OLD et si pas de déchetterie acceptant ces résidus dans un rayon de 10 km et sous réserve du respect de prescriptions



COMITÉ DES FÊTES

Chers habitants,

La fête de septembre a une fois de plus été un moment de convivialité, de partage et de tradition, grâce à l'engagement et à la dévouement de nos précieux bénévoles. Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à tous les membres du comité des fêtes, dont l'énergie, la créativité et le travail acharné ont permis la succès de cette événement incontournable de notre commune.

Nous tenons également à remercier chaleureusement toutes les personnes qui sont venues nombreuses pour participer, profiter et soutenir cette festivité. Votre présence, votre enthousiasme et votre soutien sont la véritable force qui fait vivre notre communauté et lui donne toute sa richesse.

Ce succès ne serait pas possible sans l'implication de chacun d'entre vous. En travaillant main dans la main, nous continuons à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre, où traditions et convivialité se renforcent année après année.

Encore merci à tous pour votre confiance et votre engagement. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures festives !

Le Comité des Fêtes.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Chers parents et habitants de Montferrand et d'Airoux,

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à chacun d'entre vous pour votre participation active et votre soutien lors de nos récentes manifestations. Votre engagement, qu'il soit direct ou indirect, a été essentiel à la réussite de nos événements.

Nous souhaitons tout particulièrement remercier les nouveaux et anciens parents ainsi que les enfants qui ont fait le déplacement pour notre kermesse de Juin dernier. Plusieurs intervenants étaient présents pour divertir les petits et grands. En effet, nous avons proposé un spectacle de légumes, un atelier maquillage artistique pour les enfants, des jeux en bois, un spectacle des enfants de CM1 et CM2....

Votre présence a contribué à créer une ambiance festive et conviviale, et nous espérons que vous avez tous passé un agréable moment.

Un grand merci également pour vos contributions lors de la vente de gâteaux le 8 mai et le 11 novembre. Ces douceurs ont non seulement ravi nos papilles, mais ont également permis de collecter des fonds précieux pour notre association. Lors du loto de l'école fait au printemps, peu de monde on fait le déplacement mais nous ne manquons pas de motivation pour refaire une nouvelle édition l'année prochaine. Un grand merci aux généreux donateurs nous permettant de faire connaître nos entreprises locales et nous permettant ainsi la réalisation du loto.

Nous souhaitons également souligner votre collaboration lors de la vente de gousses de vanille, de pommes, de sapins de Noël, de chocolats.... Ces initiatives ont été une belle réussite, et c'est grâce à vous que nous avons pu récolter des fonds nécessaires pour nos projets.

Nous sommes ravis de vous annoncer qu'un spectacle de Noël sera présenté pour les enfants de l'école le 12 Décembre. Cet événement sera en grande partie possible grâce aux fonds récoltés lors de nos diverses actions. De plus, grâce aux bénéfices de nos manifestations et au soutien des mairies de Montferrand et d'Airoux, chaque enfant recevra un cadeau du Père Noël, tant pour eux-mêmes que pour leur classe et la garderie.

Encore une fois, un immense merci à tous pour votre soutien et votre implication. Ensemble, nous continuons à faire de notre école un lieu chaleureux et dynamique pour nos enfants.

Bien chaleureusement,

L'équipe de l'APE de Montferrand



Vente de gâteaux au profit de l'APE

AIROUXOIS.E.S

L'ATELIER DE QUENTIN

Le 1^{er} août a eu lieu l'inauguration de L'Atelier de Quentin, un garage indépendant ouvert par Quentin Melix. Après avoir travaillé quelques années pour la marque Peugeot, c'est à Airoux qu'il installe son activité d'entretien et réparation de véhicules toutes marques.

- **Adresse:** 10 route de Soupex
- **Téléphone:** 06.86.57.61.77
- **Mail:** melixaautosolutions@gmail.com



AIROUX TOUJOURS EN LIGNE

Nous vous rappelons que le site d'Airoux est accessible à <https://www.airoux.fr>

Vous y retrouverez les informations pratiques (démarches administratives, santé, ...) et importantes (avis de sécheresses, risques d'incendies, travaux, ...), les comptes rendus des conseils municipaux, les animations et la vie du village, ...

Vous pouvez aussi vous inscrire à la **lettre d'actualités** (maximum un mail par semaine).

Les personnes voulant écrire des articles ou proposer des photos peuvent se signaler auprès du responsable par la page de contact, par mail (webmaster@airoux.fr).

Si vous désirez recevoir les informations de la Mairie régulièrement, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie ou directement au secrétariat.

Ces adresses mails sont sécurisées et utilisées par la commune uniquement pour de la diffusion d'informations.

COUPON-RÉPONSE À RAMENER À LA MAIRIE

Je soussigné (Nom Prénom)

souhaite recevoir des informations de la commune d'Airoux par courriel à l'adresse suivante :

.....@.....

Les données recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la mairie d'Airoux pour la diffusion d'informations de la commune. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la mairie d'Airoux.

Les données sont conservées pour la durée du service ou supprimées à la demande de la personne concernée. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou vous désinscrire en vous adressant à la mairie d'Airoux : mairieairoux@wanadoo.fr

Fait à Airoux le

ŒUVRES DES HABITANTS

POÈMES

Métamorphose

Dans ce monde actuel de guerre et de violence,
Où règnent le meurtre et la loi ancienne du Talion,
Mes yeux rougis de sang pleurent cette souffrance,
Des hommes déchirés dans l'enfer d'Ilion.

J'aurai, parfois, envie, du haut d'une colline,
De jeter mon épave en pâture aux vautours,
Pour qu'enfin libéré de ce corps de vermine,
Mon âme dans les cieux ne vive que d'amour.

Mais à quoi servirait ce premier sacrifice,
Puisque du genre humain, la voix de la sagesse
Se perd dans les brouillards de l'automne factice ;
Le monde est insensible aux fleuves de détresse.

Une larme essuyée sur un visage en pleurs,
Une plaie à penser aux blessés sans frontières,
Colorent le printemps d'une rosace en fleurs
Dans le gris de l'hiver de nos vies sans lumière.

Avec un peu d'amour à la pointe du cœur,
Sous un manteau de laine aux mailles de tendresse,
L'univers de chacun changerait en bonheur,
Du désespoir du temps, de nos vies de faiblesse.

Un peu d'amour et d'amitié

J'ai le cœur déchiré par la haine du monde,
Par la guerre raciale aux tortures sauvages,
Par maintes oppressions des pouvoirs sans visage,
Par toute la violence émergeant à la ronde.

La terre est un foyer de luttes, de bannis,
Où l'immense incendie ravage les humains,
Comme un mal implacable au détour d'un chemin,
cloue sa proie sur le sol d'une lente agonie.

Le sang de mes veines, part tant de cruauté,
Se glace dans mon corps, paralyse mes membres,
Je ne vois que l'hiver et son mois de décembre,
Par une neige en deuil couvrir la charité.

Je voudrais que l'amour germe dans chaque cœur,
Qu'une rose fleurie, au jardin de nos mains,
Remplace les armes des guerriers inhumains,
Pour que naisse un amour aux couleurs du bonheur.

Je voudrais l'univers peuplé de champs de paix.
Où le blé de l'espoir moissonné par la vie
S'élèverait au ciel dans l'unité d'un cri :
L'amour est partagé sur la terre à jamais !

Denis Amiel

NOËL À AIROUX

Vous êtes bienvenus pour profiter des illuminations du jardin et du village de Noël au 2 chemin des Pages (accès par l'entrée du lotissement des Pyrénées) du 2 décembre au 2 janvier 2026 de 18.30 à 21.30.



PHOTOS DE M. MEAUDRE

